



Certificat de Qualification Professionnelle
OUVRIER CORDISTE NIVEAU 2

DOSSIER TECHNIQUE

REFERENTIEL D'ACTIVITES ET DE COMPETENCES
MODALITES D'ÉVALUATION DES COMPETENCES



SOMMAIRE

- Page 3 Identification / Métiers, Fonctions, Emplois visés / Articulation avec d'autres certifications
- Page 4 CPNE Fiche d'identité CQP2
- Page 5 Opportunité – Circonstances de création du CQP
- Page 6 Référentiel d'activités et de compétences
- Page 8 Modalités d'évaluations des compétences
- Page 11 Référentiel de certification / Validation des compétences
- Page 13 Nature des évaluations en fonction des Compétences, Aptitudes et Connaissances à vérifier
- Page 14 Le Jury / Procédure à suivre



CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

OUVRIER CORDISTE NIVEAU 2

Porteur de la certification SFETH

Certification applicable à toute personne effectuant des travaux sur cordes, de façon permanente ou occasionnelle. Toutes tailles d'entreprises, dont les statuts varient de l'affaire personnelle à la S.A pour les groupes les plus importants.

Description sommaire de l'emploi

Le cordiste est un ouvrier qui intervient sur des chantiers de travaux effectués en hauteur dont l'accès est difficile et ne peuvent pas être effectués en sécurité par d'autres moyens que les cordes en fonction de l'analyse des risques préalable.

Il intervient essentiellement dans les secteurs du bâtiment, de l'industrie et des travaux publics.

Dénomination de la Qualification CQP niveau 2

OUVRIER PROFESSIONNEL CORDISTE

Classement dans la (les) Convention(s) Collective(s) Nationale(s) : CCN des ouvriers du Bâtiment Position 2 Coefficient 185 / CCN des ouvriers des Travaux Publics Niveau II Position 1 Coefficient 110

Métier, Fonction ou Emplois Visés

OUVRIER CORDISTE

Fiche ROME la plus proche : I1501 - Intervention en grande hauteur

L'ouvrier cordiste CQP2 intervient à minima en binôme ou intègre une équipe constituée de cordistes certifiés niveau 1, 2 et/ou 3. Dans la limite de ses prérogatives, il est autonome dans ses déplacements et l'exécution des tâches qui lui sont confiées, mais également dans les prises de décision qui traitent des choix techniques à mettre en œuvre pour la sécurisation des accès sur cordes ou du poste de travail.

Ce niveau de qualification est indispensable pour collaborer et accompagner des ouvriers niveau 1.

Réglementation d'activité

Décret 2004/924 du 1er septembre 2004 relatif à l'utilisation des équipements de travail mis à disposition pour des travaux temporaires en hauteur (Circulaire d'application 2005-08)

SST (Sauveteur Secouriste du Travail)

ARTICULATIONS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

Il s'agit des caractéristiques propres au CQP et sa complémentarité avec des certifications existantes.

- Prérequis, être titulaire du CQP cordiste niveau 1 (niveau de compétences inférieur) et du SST (Sauveteur Secouriste du Travail)
- Le CQP cordiste niveau 2 et le CATC sont les certifications existantes de même niveau dans le champ professionnel
- Aucune reconnaissance partielle avec d'autres certifications

Les certifications comparables délivrées à l'étranger :

- Des accords informels existent entre certains pays européens au sein de l'ECRA (European Committee for Rope Access). Cette organisation au format associatif a établi un comparatif entre les certifications nationales d'Allemagne / Norvège / Espagne / France. Il n'y a pas d'accord formel pour le moment, mais une charte et une matrice comparative sont rédigées. Les certifications concernées sont : ANETVA level 3 ; FISAT level 3 ; Soft level 3 ;
- Concernant le système anglo-saxon IRATA, le contenu technique de leur niveau 3 s'apparente à celui du CQP2.



CQP2 Fiche d'identité CPNE

C.P.N.E

Fiche d'Identité

Commissions Paritaires Nationales de l'Emploi conjointes du Bâtiment
et des Travaux Publics

CQP N°036-2002 09 24

CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE Ouvrier Professionnel Cordiste – Niveau 2

Numéro du CQP	036-2002 09 24
Date d'échéance	Décembre 2021
Créé par les CPNE du	24 septembre 2002

Autorité responsable de la certification :	CPNE Conjointes du Bâtiment et des Travaux Publics 33 avenue Kléber 75784 Paris Cedex
Responsable :	François Falise 01 40 69 53 41 falisef@national.ffbatiment.fr

Porteur du dossier :	FNTP – FEDERATION NATIONALE DES TRAVAUX PUBLICS FFB – FEDERATION FRANÇAISE DU BATIMENT	
Responsable :	SFETH – Syndicat Français des Entreprises de Travaux en Hauteur	9 rue de Berri 75008 PARIS Tél : 01.44.13.31.44 / 04 90 79 50 69

Secteur d'activité	BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS
--------------------	-----------------------------

Description de l'emploi :	L'ouvrier professionnel cordiste est un technicien qui intervient sur des chantiers de travaux effectués en hauteur dont l'accès est difficile et ne peut pas être effectué en sécurité par d'autres moyens. Il intervient essentiellement dans les secteurs du bâtiment, de l'industrie et des travaux publics
---------------------------	---

Dénomination de la Qualification	Ouvrier Cordiste – Niveau 2
----------------------------------	-----------------------------

Classement	N2 – CCN ouvriers du Bâtiment N2.P1 – CCN ouvriers des Travaux Publics <i>Les salariés dont le positionnement antérieur est supérieur aux minima visés ci-dessus bénéficient d'une majoration de 6 points sur le coefficient.</i>
------------	---

CPNE conjointes du Bâtiment et des Travaux Publics 33 avenue Kléber - 75784 PARIS Cedex
☎ 01.40.69.53.41 Fax : 01.40.69.53.40



Étude d'opportunité

Le métier de Cordiste requiert la maîtrise d'une double compétence pour réaliser une tâche sur cordes en hauteur, les techniques de cordes associées aux différents métiers notamment du BTP. L'activité s'appuie sur un corpus de savoirs et de savoir-faire acquis par l'apprentissage et/ou l'expérience professionnelle, mais également sur un ensemble de règles de l'art de la profession basées sur un décorum de bonnes pratiques comportementales et techniques.

Le métier évolue au travers de différents secteurs d'activités, principalement dans le Bâtiment, les Travaux Publics et l'Industrie, mais également le Nettoyage, l'Évènementiel et le Spectacle. Quel que soit le secteur, la compétence des cordistes est sollicitée lorsque les travaux à réaliser se font dans une situation où les accès et les travaux sont difficilement réalisables sans utiliser des cordes.

La professionnalisation des cordistes a permis une progression permanente du métier dans les secteurs d'activité cités. Les emplois se répartissent sur le territoire national, mais ont tendance à se concentrer sur les zones de forte urbanisation, sur les sites industriels, ou en milieu naturel montagneux dont le relief rend difficile les voies d'accès.

La formation est l'un des piliers de l'acquisition de ces savoirs qui évoluent en permanence de sorte qu'une veille technique et réglementaire est indispensable pour les entreprises.

Évolutions professionnelles de la certification.

La formation des cordistes s'est structurée et professionnalisée en 1995, avec comme objectif la création d'un CQP Cordiste en 1996. Sur ces 20 dernières années, la branche professionnelle a fait évoluer la formation afin d'intégrer des personnes aux profils très différents, et de veiller à la possibilité d'évolution de carrière. Outre les techniciens de la corde issus de la spéléo ou de l'escalade, la profession intègre de plus en plus des profils métiers du BTP ou d'autres secteurs d'activité, qui viennent se former aux techniques de cordes en complément de leurs savoir-faire.

Par ailleurs, le métier des travaux d'accès difficiles s'est vu renforcé par l'application d'un décret (20040924 du 1er Septembre 2004), et par une circulaire du 27 Juin 2005. De fait, cette réglementation et la parution d'un guide pratique métier encadrent encore mieux ce métier. De même, les exigences réglementaires et techniques que nous nous imposons sont aujourd'hui intégrées dès la formation suite au travail mené par le DPMC avec les Organismes de Formation (OF) cordiste, notamment grâce à la mise en place d'un référentiel « Qualité » d'agrément des OF.

Enfin, dans un souci permanent de conserver un équilibre entre l'offre et la demande, pour que les personnes qualifiées puissent intégrer les entreprises, les référentiels de certification s'appuient sur les compétences attendues par les chefs d'entreprise en fonction du niveau de qualification, sur la base d'un référentiel métier (Référentiel d'Activités et de Compétences). Ainsi, le dernier référentiel de CQP1 a pris en compte les besoins des entreprises. En l'occurrence, le besoin de plus de personnel et d'ouvriers autonomes sur cordes, ce qui justifiait l'ajustement des niveaux de compétences entre le CQP1 et le CQP2, dont les volumes étaient moins importants et donc moins disponibles sur le marché de l'emploi.

La certification de référence de l'ouvrier cordiste professionnel CQP2 est renforcée dans le nouveau dispositif CQP cordiste où le titulaire du CQP1 doit monter en compétences par une démarche de formation et de certification en parallèle de l'expérience professionnelle.

Il ne s'agit donc pas d'une refonte des référentiels, mais plutôt d'un ajustement des contenus :

- Sur l'évolution des techniques (notamment le champ des Équipements de Protection Individuelle et des techniques d'évacuation plus simples sur le niveau 1 par exemple)
- Les postes occupés, et le positionnement bien distinct d'un CQP1 par rapport à un CQP2 (qualification cordiste de référence)
- Sur les volumes horaires minimum de formation et les évaluations



REFERENTIEL D'ACTIVITES ET DE COMPETENCES

ACTIVITES PRINCIPALES	COMPETENCES ASSOCIEES
F1. TECHNIQUES DE TRAVAIL SUR CORDES	
F1.A1 / Installer et contrôler des systèmes d'accès, de progression et de maintien sur cordes intégrant l'ergonomie du poste de travail	<p>C1. Contrôler les nœuds d'usages</p> <p>C2. Réaliser les nœuds à fonction spécifiques</p> <p>C3. Réaliser des ancrages fixes suivant les modes opératoires définis</p> <p>C4. Mettre en place des amarrages</p> <p>C5. Installer des cordes et/ou systèmes de protection individuelle contre les chutes de hauteur, depuis les points d'ancrage définis permettant l'accès et l'installation du poste de travail</p>
F1.A2 / Progresser en hauteur dans des situations complexes à l'aide de cordes et/ou d'EPI contre les chutes de hauteur	<p>C6. Se déplacer en utilisant les techniques de progression en suspension dans toutes les directions.</p> <p>C7. Progresser en appui sur une structure existante à l'aide des techniques d'escalade</p>
F1.A3 / Utiliser et contrôler les appareils (EPI et accessoires) appropriés à la réalisation d'une tâche de travail.	<p>C8. Mettre en œuvre les appareils (EPI et accessoires) d'usages dans la réalisation de la méthode de travail définie.</p> <p>C9. Mettre en œuvre les appareils EPI, matériels de levage et accessoires appropriés pour manutentionner des charges en lien avec la tâche à réaliser.</p> <p>C10. Contrôler ses EPI de progression et de protection contre les chutes de hauteur.</p>
F1.A4 / Contribuer à faire respecter les principes d'ergonomie propres au chantier et à la tâche à réaliser	<p>C11. Installer ergonomiquement les systèmes d'accès, de progression et les différents postes de travail</p> <p>C12. Aménager son poste de travail pour la réalisation d'une tâche de façon ergonomique</p>



ACTIVITES PRINCIPALES	COMPETENCES ASSOCIEES
F2. ORGANISATION DES INTERVENTIONS SUR CORDES	
F2.A1 / Veiller à l'application des mesures de prévention des risques sur le chantier	C13. Prendre en compte les mesures de prévention des risques aux postes de travail C14. Intégrer les moyens et les mesures prescrites pour réaliser les opérations de travail, détecter les éventuels écarts avec la réalité et les signaler à sa hiérarchie C15. Contrôler en continu la pertinence des mesures de prévention au poste de travail
F2.A2 / Interagir avec les acteurs opérationnels du chantier	C16. Communiquer dans la perspective des travaux à réaliser

ACTIVITES PRINCIPALES	COMPETENCES ASSOCIEES
F3. SITUATIONS ET/OU INTERVENTIONS D'URGENCE	
F3.A1 / Anticiper l'évacuation d'un poste de travail	C17. Aménager son poste de travail pour permettre son évacuation rapide
F3.A2 / Appliquer une méthode de secours complexe	C18. Anticiper les conditions d'aménagement du poste de travail pour faciliter la réalisation du sauvetage ou de la prise en charge d'une victime C19. Décider de la méthode de sauvetage appropriée C20. Effectuer des techniques de prise en charge complexes d'une victime sur cordes
F3.A3 / Participer à résoudre une situation complexe qui risque de se dégrader	C21. Identifier et agir dans une situation imprévisible ou en voie de dégradation C22. Appliquer des techniques de progression de substitution en mode dégradé



MODALITES D'EVALUATIONS DES COMPETENCES

COMPETENCES OU CAPACITES EVALUEES	MODALITES D'EVALUATION					
F1. TECHNIQUES DE TRAVAIL SUR CORDES						
F1.A1 / Installer et contrôler des systèmes d'accès, de progression et de maintien sur cordes intégrant l'ergonomie du poste de travail	Carnet de Compétences	QCM - QROC	Entretien Jury / terrain	Technique d'évolution en Hauteur	Évacuation Secours	Évaluation formative
C1. Contrôler les nœuds d'usages	X	X		X		
C2. Réaliser les nœuds à fonction spécifiques	X			X	X	
C3. Réaliser des ancrages fixes suivant les modes opératoires définis	X	X				X
C4. Mettre en place des amarrages	X	X		X		X
C5. Installer des cordes et/ou systèmes de protection individuelle contre les chutes de hauteur, depuis les points d'ancrage définis permettant l'accès et l'installation du poste de travail	X	X		X		
F1.A2 / Progresser en hauteur dans des situations complexes à l'aide de cordes et/ou d'EPI contre les chutes de hauteur	Carnet de Compétences	QCM - QROC	Entretien Jury / terrain	Technique d'évolution en Hauteur	Évacuation Secours	Évaluation formative
C6. Se déplacer en utilisant les techniques de progression en suspension dans toutes les directions.	X	X		X	X	
C7. Progresser en appui sur une structure existante à l'aide des techniques d'escalade	X	X		X		
F1.A3 / Utiliser et contrôler les appareils (EPI et accessoires) appropriés à la réalisation d'une tâche de travail	Carnet de Compétences	QCM - QROC	Entretien Jury / terrain	Technique d'évolution en Hauteur	Évacuation Secours	Évaluation formative
C8. Mettre en œuvre les appareils (EPI et accessoires) d'usages dans la réalisation de la méthode de travail définie	X	X		X		X
C9. Mettre en œuvre les appareils EPI, matériels de levage et accessoires appropriés pour manutentionner des charges en lien avec la tâche à réaliser	X	X		X	X	X
C10. Contrôler ses EPI de progression et de protection contre les chutes de hauteur	X	X	X			



COMPETENCES OU CAPACITES EVALUEES	MODALITES D'EVALUATION					
F1. Suite / TECHNIQUES DE TRAVAIL SUR CORDES						
F1.A4 / Contribuer à faire respecter les principes d'ergonomie propres au chantier et à la tâche à réaliser	Carnet de Compétences	QCM - QROC	Entretien Jury / terrain	Technique d'évolution en Hauteur	Évacuation Secours	Évaluation formative
C11. Installer ergonomiquement les systèmes d'accès, de progression et les différents postes de travail	X	X		X		X
C12. Aménager son poste de travail pour la réalisation d'une tâche de façon ergonomique	X	X		X		X

COMPETENCES OU CAPACITES EVALUEES	MODALITES D'EVALUATION					
F2. ORGANISATION DES INTERVENTIONS SUR CORDES						
F2.A1 / Veiller à l'application des mesures de prévention des risques sur le chantier	Carnet de Compétences	QCM - QROC	Entretien Jury / terrain	Technique d'évolution en Hauteur	Évacuation Secours	Évaluation formative
C13. Prendre en compte les mesures de prévention des risques aux postes de travail	X	X	X			X
C14. Intégrer les moyens et les mesures prescrites pour réaliser les opérations de travail, détecter les éventuels écarts avec la réalité et les signaler à sa hiérarchie	X	X	X			
C15. Contrôler en continu la pertinence des mesures de prévention au poste de travail	X	X	X			
F2.A2 / Interagir avec les acteurs opérationnels du chantier	Carnet de Compétences	QCM - QROC	Entretien Jury / terrain	Technique d'évolution en Hauteur	Évacuation Secours	Évaluation formative
C16. Communiquer dans la perspective des travaux à réaliser	X	X				



COMPETENCES OU CAPACITES EVALUEES	MODALITES D'EVALUATION					
F3. SITUATIONS ET/OU INTERVENTIONS D'URGENCE						
F3.A1 / Anticiper l'évacuation d'un poste de travail	Carnet de Compétences	QCM - QROC	Entretien Jury / terrain	Technique d'évolution en Hauteur	Évacuation Secours	Évaluation formative
C17. Aménager son poste de travail pour permettre son évacuation rapide	X	X	X	X		
F3.A2 / Appliquer une méthode de secours complexe	Carnet de Compétences	QCM - QROC	Entretien Jury / terrain	Technique d'évolution en Hauteur	Évacuation Secours	Évaluation formative
C18. Anticiper les conditions d'aménagement du poste de travail pour faciliter la réalisation du sauvetage ou de la prise en charge d'une victime	X		X	X		
C19. Décider de la méthode de sauvetage appropriée	X				X	X
C20. Effectuer des techniques de prise en charge complexes d'une victime sur cordes	X				X	
F3.A3 / Participer à résoudre une situation complexe qui risque de se dégrader	Carnet de Compétences	QCM - QROC	Entretien Jury / terrain	Technique d'évolution en Hauteur	Évacuation Secours	Évaluation formative
C21. Identifier et agir dans une situation imprévisible ou en voie de dégradation	X	X	X			
C22. Appliquer des techniques de progression de substitution en mode dégradé	X		X	X		



REFERENTIEL DE CERTIFICATION – VALIDATION DES COMPETENCES

	QCM - QROC	Entretien Jury / terrain	Technique d'évolution en Hauteur	Évacuation Secours	Évaluation formative
% Atelier (Objectif)	100%	100%	100%	100%	100%
% Atelier (Minimum)	75%	75%	100%	100%	100%
% Référentiel	27.6%	27.6%	24.1%	9.2%	11.5%

Objectif CQP / Légende				
Améliore la technique - Compétence transférable				T
Applique - Niveau acquis			A	
Applique pour partie - Technique perfectible - Réalise sous contrôle		SC		
Altère - Dégrade la Technique - Ne Sait Pas Faire	D			

COMPETENCES OU CAPACITES EVALUEES	COMPETENCES SECONDAIRES	COMPETENCES CLEFS
-----------------------------------	-------------------------	-------------------

Exemple : Participer à l'installation des systèmes d'accès, de progression et de maintien sur cordes contribuant à l'ergonomie du poste de travail.

C1. Évaluer les nœuds d'usages	D	S C	A	T
<div style="border: 1px solid black; border-radius: 10px; padding: 5px; display: inline-block;"> Pour les compétences CLEFS, le niveau requis est indiqué en bleu </div>				
C7. Assurer un technicien progressant en appui sur une structure existante à l'aide d'un appareil et de la technique adaptés	D	S C	A	T
<div style="border: 1px solid black; border-radius: 10px; padding: 5px; display: inline-block;"> Pour les compétences SECONDAIRES, le niveau requis est indiqué en gris </div>				

COMPETENCES OU CAPACITES EVALUEES	COMPETENCES SECONDAIRES	COMPETENCES CLEFS
-----------------------------------	-------------------------	-------------------

F1. TECHNIQUES DE TRAVAIL SUR CORDES

F1.A1 / Installer et contrôler des systèmes d'accès, de progression et de maintien sur cordes contribuant à l'ergonomie du poste de travail.

C1. Contrôler les nœuds d'usages	D	S C	A	T
C2. Réaliser les nœuds à fonction spécifiques	D	S C	A	T
C3. Réaliser des ancrages fixes suivant les modes opératoires définis	D	S C	A	T
C4. Mettre en place des amarrages	D	S C	A	T
C5. Installer des cordes et/ou systèmes de protection individuelle contre les chutes de hauteur, depuis les points d'ancrage définis permettant l'accès et l'installation du poste de travail	D	S C	A	T



F1.A2 / Progresser en hauteur dans des situations complexes à l'aide de cordes et/ou d'EPI contre les chutes de hauteur

C6. Se déplacer en utilisant les techniques de progression en suspension dans toutes les directions.	D	S C	A	T
C7. Progresser en appui sur une structure existante à l'aide des techniques d'escalade	D	S C	A	T

F1.A3 / Utiliser et contrôler les appareils (EPI et accessoires) appropriés à la réalisation d'une tâche de travail

C8. Mettre en œuvre les appareils (EPI et accessoires) d'usages dans la réalisation de la méthode de travail définie	D	S C	A	T
C9. Mettre en œuvre les appareils EPI, matériels de levage et accessoires appropriés pour manutentionner des charges en lien avec la tâche à réaliser	D	S C	A	T
C10. Contrôler ses EPI de progression et de protection contre les chutes de hauteur	D	S C	A	T

F1.A4 / Contribuer à faire respecter les principes d'ergonomie propres au chantier et à la tâche à réaliser

C11. Installer ergonomiquement les systèmes d'accès, de progression et les différents postes de travail	D	S C	A	T
C12. Aménager son poste de travail pour la réalisation d'une tâche de façon ergonomique	D	S C	A	T

F2. ORGANISATION DES INTERVENTIONS SUR CORDES**F2.A1 / Veiller à l'application des mesures de prévention des risques sur le chantier**

C13. Prendre en compte les mesures de prévention des risques aux postes de travail	D	S C	A	T
C14. Intégrer les moyens et les mesures prescrites pour réaliser les opérations de travail, détecter les éventuels écarts avec la réalité et les signaler à sa hiérarchie	D	S C	A	T
C15. Contrôler en continu la pertinence des mesures de prévention au poste de travail	D	S C	A	T

F2.A2 / Interagir avec les acteurs opérationnels du chantier

C16. Communiquer dans la perspective des travaux à réaliser	D	S C	A	T
---	---	--------	---	---

F3. SITUATIONS ET/OU INTERVENTIONS D'URGENCE**F3.A1 / Anticiper l'évacuation d'un poste de travail**

C17. Aménager son poste de travail pour permettre son évacuation rapide	D	S C	A	T
---	---	--------	---	---

F3.A2 / Appliquer une méthode de secours simple

C18. Anticiper les conditions d'aménagement du poste de travail pour faciliter la réalisation du sauvetage ou de la prise en charge d'une victime	D	S C	A	T
C19. Décider de la méthode de sauvetage appropriée	D	S C	A	T
C20. Effectuer des techniques de prise en charge complexes d'une victime sur cordes	D	S C	A	T

F3.A3 / Participer à résoudre une situation complexe qui risque de se dégrader

C21. Identifier et agir dans une situation imprévisible ou en voie de dégradation	D	S C	A	T
C22. Appliquer des techniques de progression de substitution en mode dégradé	D	S C	A	T



NATURE DES EVALUATIONS EN FONCTION DES COMPETENCES, APTITUDES ET CONNAISSANCES A VERIFIER

La procédure d'évaluation utilise 6 modes complémentaires en fonction de la nature des compétences à vérifier, comme le précise le référentiel de certification.

1. Le carnet de compétences

Ce carnet est remis au salarié en réponse à sa candidature au CQP 2. Il permet d'identifier les compétences maîtrisées par le candidat en situation réelle de travail.

Les attestations de maîtrise de compétences consignées dans ce carnet font l'objet de signatures conjointes d'un Chef de chantier et d'un Conducteur de Travaux ou, à défaut de ce dernier, d'un représentant de l'entreprise.

2. Les QCM et QROC (Questionnaire à Réponses Ouvertes et Courtes)

En complément des compétences observables sur les épreuves pratiques, il permet de vérifier les connaissances générales et techniques maîtrisées par le candidat.

3. L'entretien professionnel avec les membres du jury

L'entretien professionnel mené par les membres du jury permet de vérifier et de compléter, à l'aide d'un canevas préalablement établi, les compétences clefs acquises par l'expérience professionnelle.

4. Techniques d'évolution sur cordes

Épreuve pratique permettant de certifier l'aptitude du candidat à équiper sur cordes des configurations complexes en toute sécurité jusqu'à un poste de travail et d'y réaliser des tâches diversifiées.

L'épreuve « Chantier d'Application » permet de certifier l'aptitude du candidat à :

- équiper et déséquiper sur cordes des situations complexes de travail en toute sécurité et en prenant en compte l'accessibilité permanente pour anticiper un secours ;
- aménager un poste de travail de façon ergonomique pour réaliser une tâche multiple ;
- prévoir le phasage des travaux à réaliser à poste ;
- hisser (ou descendre) et manutentionner en sécurité les matériaux et matériels nécessaires à la réalisation d'un travail en hauteur ;
- accompagner le cordiste CQP1 dans la réalisation des tâches subalternes de l'intervention.

5. Techniques d'évacuation et secours

Épreuve pratique permettant de certifier l'aptitude du candidat à porter assistance ou secours à un équipier en difficulté dans une configuration complexe de chantier (Évacuation indirecte) et à gérer l'évacuation du poste de travail en cas de risque imminent identifié ;

6. Évaluation formative

Prise en compte des éléments fournis par l'organisme de formation agréé lors des évaluations formatives et sommatives suivant un support d'évaluation défini par le DPMC.

Dans la perspective d'une évaluation objective des compétences attendues, les professionnels et experts de la profession ont rédigé les critères associés pour chaque compétence.

S'agissant d'un CQP visant les aspects fondamentaux de la sécurité, les différentes modalités d'évaluation ont été ciblées autour d'un pourcentage de l'ordre de 75 à 100% du niveau requis.



LE JURY

Pour mener à bien l'évaluation, les membres du jury ont nécessairement une bonne connaissance du milieu professionnel et de l'emploi visé par le CQP Ouvrier Cordiste niveau 2. Sur les épreuves pratiques ils sont titulaires du CQP2/CATC ou du CQP3 et suivent une formation de jury avant de s'engager dans un parcours d'intégration en binôme avec un examinateur titulaire.

Ils auront à leur disposition le jour de l'évaluation :

- un manuel de procédure de validation de la certification à l'attention des membres du jury
- la fiche d'identité du CQP et le référentiel de certification
- le référentiel d'activités et de compétences
- les critères et les supports d'évaluation (grilles d'évaluation des compétences), QCM, liste des compétences clefs à vérifier obligatoirement par les examinateurs de la session de certification

Les membres du jury apprécient le degré de maîtrise du candidat à partir de la grille d'évaluation des compétences requises par le CQP et expriment un avis favorable ou défavorable quant à la délivrance du CQP par les CPNE.

PROCEDURE À SUIVRE

A réception d'une candidature au CQP2, l'organisme certificateur DPMC adresse un dossier complet au futur candidat et le cas échéant à son entreprise comprenant notamment :

- la procédure de mise en œuvre du CQP2 à l'attention du candidat ou de l'entreprise
- la fiche d'identité du CQP2 et le référentiel de certification
- la liste des organismes de formations agréés pouvant dispenser la formation
- le calendrier des dates de session d'examen du CQP2 par région

Validation partielle

Sous certaines conditions le candidat conserve 1 an l'acquis des compétences validées lorsqu'il est présenté par un Organisme de Formation agréé.

Pendant cette période, il a la possibilité de repasser la ou les épreuve(s) correspondant aux compétences non validées avec un passage obligatoire devant le jury.

En fonction des acquis validés, le jury ou le DPMC conseille le candidat sur les voies adaptées pour préparer dans les meilleures conditions les parties manquantes de son CQP2 en vue d'obtenir la certification complète.

